



**HAL**  
open science

**Une parole sous contrôle. Préserver, censurer et  
commenter les mémoires de Sophie von Effinger  
(1766-1840)**

Nahema Hanafi

► **To cite this version:**

Nahema Hanafi. Une parole sous contrôle. Préserver, censurer et commenter les mémoires de Sophie von Effinger (1766-1840). Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels, Europe, 16e-19e siècles, Le Manuscrit; Le Manuscrit, pp.173-198, 2017, 9782304047028. halshs-03011510

**HAL Id: halshs-03011510**

**<https://shs.hal.science/halshs-03011510>**

Submitted on 18 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Une parole sous contrôle. Préserver, censurer et commenter les mémoires de Sophie von Effinger (1766-1840)

Nahema Hanafi

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Sophie von Effinger (1766-1840) compose le récit de sa vie, agrémenté d'une galerie de portraits, de quelques mots sur des naissances et décès, des hauts faits guerriers ou l'actualité politique, de réflexions personnelles ou récits de voyage, d'arrangements financiers, de chroniques mondaines, ou encore de textes anecdotiques ou historiques. On oscille entre annales, journal intime, livre de raison, souvenirs, ou compilation de textes choisis, même s'il s'agit bien de « *mémoires*<sup>1</sup> » pour la rédactrice. Elle ne cesse de passer de la « petite » histoire – la sienne et celle de sa lignée – à la « grande » – celle de la Révolution puis de l'Empire –, tentant de réécrire la première tout en s'inscrivant pleinement dans la seconde. Son récit s'adresse à sa parenté, ainsi qu'aux élites helvétiques, au moment où les Effinger, très impliqués dans la vie politique bernoise dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, perdent en influence par leurs positions conservatrices. Quelle légitimité a-t-elle pour composer ainsi une mémoire familiale, généralement laissée aux plumes masculines<sup>2</sup> ?

Sophie von Effinger n'est pas une veuve qui se substituerait à son époux, elle est une femme divorcée. Son divorce constitue d'ailleurs l'événement central et même la justification des mémoires : la séparation, autorisée par le protestantisme, demeure infamante et entache deux lignées<sup>3</sup>. Celle des Effinger, issue de la petite noblesse de Brugg, qui par l'achat du château de Wildegg accède à la bourgeoisie de Berne et intègre la corporation noble *zum Distelzwang*. Et celle des Erlach qui, en 1786, s'allie aux Effinger par le mariage de Sophie, alors âgée de 20 ans, et d'Abraham Friedrich von Erlach (1761-1845)<sup>4</sup>. Le couple a deux enfants : Adelheid (1787-1818), épouse de Gottlieb May, et Albert Friedrich (1788-1819). La brillante alliance est néanmoins un échec : le divorce est prononcé par accord mutuel le 15 mars 1799, après 13 ans d'un mariage houleux. Par son récit, Sophie von Effinger souhaite reprendre le contrôle sur sa propre image et celle des siens, salies par les frasques de son époux et la honte de la séparation.

L'histoire de ces deux lignées aurait pu rester dans l'ombre, car cette femme, aujourd'hui largement oubliée, n'a rien d'une baronne d'Oberkirch, Félicité de Genlis, Élisabeth Vigée-Lebrun ou même d'une Henriette Campan. Pourtant ses mémoires ont intéressé au point qu'on les recopie au fil des siècles. J'en ai suivi la trace dans divers fonds d'archives, mais chaque découverte a amené son lot de nouvelles incertitudes<sup>5</sup>. Aussi ces

---

<sup>1</sup> Archives d'Etat d'Aargau (AEA), Aarau, 1 AG 32, famille Effinger von Wildegg, mémoires de Sophie von Effinger, p. 99-100.

<sup>2</sup> Sur l'écriture de la mémoire familiale, on lira notamment MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille : Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2007. Et sur les écritures féminines, LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Ecrits féminins du for privé (Provence, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in « Ecrire au quotidien », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°35, 2012, pp. 21-44.

<sup>3</sup> La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par un assouplissement des règles du divorce (la rupture du lien conjugal est notamment reconnue comme motif valable par le consistoire de Berne), mais les séparations demeurent marginales, quand bien même la République helvétique envisage d'introduire le mariage civil obligatoire ainsi que le divorce de droit civil.

<sup>4</sup> Les d'Erlach sont des bourgeois de Berne ayant des racines dans la noblesse ministérielle. Également membres de la corporation *zum Distelzwang*, puis de celle des forgerons, ils constituent une des plus influentes familles bernoises au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>5</sup> Tous mes remerciements pour leur aide précieuse dans la recherche et l'exploitation de ces archives à Maïla Kocher (Université de Lausanne), Felix Müller (Université de Berne) et Sarah Biäsch (Archives d'Etat d'Aargau).

pages sont-elles « impressionnistes » et invitent-elles à poursuivre l'enquête<sup>6</sup>. La multiplicité des versions retrouvées amène à suivre ceux et celles qui se sont penchés sur ces mémoires et ont œuvré pour leur postérité, comme à sonder les raisons de leur conservation. Ses proches, parmi lesquels son demi-frère Albert-Louis von Effinger-Wildegg, ont joué un rôle indéniable dès les années 1840 dans leur promotion, puis dans leur préservation, Julie von Effinger ne les ôtant pas de son legs à la Confédération en 1912. D'autres sont ensuite entrés en scène, tel le Lausannois William Charrière de Sévery au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'éditrice bernoise Laure de Mandach dans les années 1950, jusqu'à moi-même, une historienne française du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les mémoires de Sophie von Effinger ont ainsi suscité la curiosité et l'enthousiasme de divers lecteurs, ainsi que l'envie – aux motivations plus ou moins objectivées – de transformer son texte, de moduler la tonalité de sa voix, d'en donner leur propre version. Enracinée dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle, la parole de la mémorialiste s'est trouvée enserrée par ceux qui ont permis qu'elle se construise, puis qu'elle soit conservée et commentée. L'analyse du récit importe, mais aussi celle des modalités de sa transmission, toutes deux révèlent les velléités de contrôle d'une image et d'une parole féminines résultant du lien ténu entre les ambitions de leur auteure et de ses copistes ou commentateurs d'une part, et la conservation et la diffusion des mémoires d'autre part.

### *Projet d'écriture et première version*

Au commencement est le projet d'écriture, intime et gorgé d'enjeux. Écrire, pour une femme noble des Lumières, est une pratique sociale banale : sans cesse on vit en courrier<sup>7</sup>. La rédaction de mémoires est une tâche plus complexe : réflexive, ambitieuse et peut-être même prétentieuse. Il est légitime de raconter de hauts faits politiques et des intrigues diplomatiques comme le cardinal de Bernis, des chroniques mondaines à la Saint-Simon ou des aventures scabreuses à la Casanova quand on est un homme, autorisé à les vivre. Le récit de Sophie von Effinger est davantage celui d'une famille ; elle prend la plume pour donner sa version d'un divorce qui rejaille sur tous et lutter contre les cancons de sa belle-mère. « Irritée de ce que je m'étais séparée de son fils, objet de son idolâtrie, [cette femme] n'a pas manqué de me calomnier et de me susciter des tracasseries<sup>8</sup>. » Elle n'hésite pas à s'en venger en dressant un portrait au vitriol, évoquant « sa laideur repoussante », sa piété affectée, sa bêtise et son avarice<sup>9</sup>. Ses mémoires, qui ont certainement circulé après sa mort – et même de son vivant –, sont composés pour rétablir une vérité et se justifier tandis que ses deux enfants, décédés, ne peuvent attester des souffrances maternelles et de ses sacrifices. Elle narre ainsi ses hésitations, comme les sages conseils de son demi-frère Albert-Louis qui la pousse à se résigner au divorce<sup>10</sup>. Seul l'époux doit supporter l'infamie : son portrait et les conséquences de ses actes sont particulièrement soignés pour être vraisemblables et susciter l'adhésion.

Revenons au cabinet d'écriture. Le projet est titanesque, parce que fourmillant d'émotions, tandis qu'on retrace le fil d'une vie, malgré les dérives de la mémoire. Le début de la rédaction date probablement des années 1820, car ses enfants sont morts quand elle

---

<sup>6</sup> Trois versions des mémoires de Sophie von Effinger sont ici présentées. D'autres sommeillent peut-être encore dans des fonds d'archives publiques ou privées. Une étude fine des différences entre ces versions reste à faire.

<sup>7</sup> Sur l'écriture quotidienne féminine, on lira notamment MOUYSSSET, Sylvie et LACOUÉ-LABARTHE, Isabelle, « De "l'ombre légère" à la "machine à écrire familiale" : l'écriture quotidienne des femmes », in, « Ecrire au quotidien », *op. cit.*, pp. 7-20. Sur les pratiques épistolaires, voir GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de la « Nouvelle Héloïse » et du romantisme*, Genève, Editions Slatkine, 1994.

<sup>8</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 229-230.

<sup>9</sup> *Ibidem*, pp. 119-120.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 182.

commence son récit ; elle a alors une cinquantaine d'années et est divorcée depuis plus de 20 ans. Il faut une distance, une rage contenue, pour organiser un discours chronologique et uniforme, et en contrôler la portée. C'est certainement sur des feuillets épars, ébauches sans cesse recommencées, que naissent les mémoires de Sophie von Effinger. Ces balbutiements, ces plans, ces calepins griffonnés d'années et d'événements clés, ont presque disparu. Tout au plus dispose-t-on de quelques notes, prises au fil du temps et sauvées par son demi-frère, qui s'échelonnent de 1824 (date à laquelle s'achèvent ses mémoires) à 1839 (l'année précédant sa mort). Elle mêle, comme dans un livre de raison, de manière lapidaire, les événements familiaux marquants, des considérations sur l'actualité politique, les décès et les secousses de la vieillesse<sup>11</sup>...

La version la plus ancienne de ses mémoires, qu'on qualifiera de version 1, est aujourd'hui conservée aux archives d'Aarau, dans le canton du château de Wildegg<sup>12</sup>. On serait tenté d'y voir l'original, écrit par Sophie von Effinger ou un secrétaire, mais il pourrait très bien s'agir d'une copie. Quand bien même ce document était conservé au château avec d'autres papiers familiaux, tout ici invite à la prudence. Les mémoires sont rédigés d'une même main, sûre et nette. Une main qui ne revient pas en arrière, ne rature pas, parce qu'elle recopie patiemment et avec précision le brouillon aujourd'hui perdu<sup>13</sup>. Tout est mis en ordre, ponctué par années dans la marge, sans ajouts, donnant l'impression d'un travail final lissé. En lui se sont figées les autocensures ; tout n'a pas été dit, bien sûr, dans ce récit maîtrisé et mesuré, finement composé. À celles-ci s'ajoutent de nouvelles censures, bien que ses descendants n'aient pas jugé bon de la faire taire en jetant simplement les fragiles cahiers déposés dans les archives familiales.

#### *Le demi-frère : Albert-Louis von Effinger-Wildegg*

Parmi ses proches, Sophie von Effinger a pu compter sur le soutien de son demi-frère Albert-Louis, qui joue un rôle crucial dans la postérité de ses mémoires. On ne saurait dire s'il a eu la version 1 entre les mains, ni s'il en est lui-même le copiste. Dans son édition des mémoires (1955), Laure de Mandach publie quelques mots d'introduction et de conclusion rédigés par cet homme, sans que l'on ait encore retrouvé les originaux. Ces écrits ne figurent pas dans la version 1, vierge – en apparence – de toute intrusion extérieure. Dans son avant-propos au récit de sa sœur, Albert-Louis s'attribue l'initiative du projet d'écriture. « Je la priai un jour de jeter sur le papier quelques fragments de sa vie ; “comme elle offre des contrastes, elle présente de l'intérêt”, lui dis-je. Elle s'en défendit longtemps, mais enfin elle se laissa vaincre par mes instances et voici ce que j'obtins<sup>14</sup>. » Touché par les « malheurs de toutes espèces » de la « plus noble des femmes », le demi-frère légitime sa prise de parole contrevenant à l'habituelle modestie féminine. Projetait-il de faire publier les mémoires ou réservait-il ses réflexions au cercle familial ? Je postule davantage pour une circulation de cet écrit, sous forme manuscrite, au sein des élites helvétiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le rôle d'Albert-Louis ne s'arrête pas là, puisqu'il rassemble des documents épars pour compléter les souvenirs inachevés, amputés de quinze années de vie<sup>15</sup>. Soucieux de préserver la mémoire de sa sœur, il considère de « son devoir de conserver tout ce qui est

<sup>11</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, 1766-1840 : mémoires inédits*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1955, pp. 273-286. Les originaux de ces documents n'ont pu être retrouvés, des recherches sont en cours.

<sup>12</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger. Ces documents ont été légués, de même que le château de Wildegg, à la Confédération par la dernière héritière, Julie von Effinger, décédée en 1912.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 204, on voit par exemple qu'un même passage a été recopié deux fois.

<sup>14</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 29.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 273 : « Ici finissent les mémoires ou souvenirs de Mme Sophie d'Effinger, la mort l'ayant surprise avant qu'elle n'ait pu les terminer ; son frère n'a trouvé dans ses papiers que quelques notes des temps postérieurs qu'il joint ici. »

sorti de sa plume<sup>16</sup> », laissant entendre qu'il n'en a rien retranché. Cette écriture féminine semble donc initiée, introduite, augmentée et même totalement cernée par ce frère qui ne résiste pas à la rédaction d'une conclusion. Au terme d'un récit de plusieurs centaines de feuillets où le flot d'une vie de souffrances s'est déversé, il conclut :

Mme d'Erlach, ma bien-aimée sœur, termina sa carrière le 25 février de l'année 1840 à Vevey à six heures du matin par un coup d'apoplexie. [...] Il me paraît superflu de parler du caractère parfait de Mme d'Erlach et de ses excellentes qualités. Ses souvenirs la peignent mieux à cet égard que ma plume ne pourrait le faire, il ne reste donc qu'à parler de son physique dont elle n'a fait mention nulle part.

Celui-ci était fort bien dans sa jeunesse, sauf un teint de créole. Des yeux vifs, pétillants d'esprit, une taille svelte, élégante, souple, des cheveux foncés et beaucoup de grâce dans ses gestes et dans sa tournure la caractérisaient comme une brune des plus agréables. À l'âge de cinquante ans elle prit beaucoup d'embonpoint qui alla toujours en augmentant et lui fit perdre tous ses avantages extérieurs, mais son parfait caractère, l'originalité et la gaieté de son esprit, et la bonté de son cœur sont toujours restés les mêmes et n'ont point souffert des glaces de l'âge<sup>17</sup>.

Ce frère chéri exerce une véritable violence symbolique en prenant l'initiative de clore le récit en nommant Sophie von Effinger par le nom de l'époux honni en dépit de leur divorce et en la renvoyant à la superficialité du corps. Ceci est d'autant plus frappant que la mémorialiste s'est gardée de tout portrait physique – en comparaison, les mémoires de Félicité de Genlis ressemblent à un album photographique –, parce qu'elle souhaitait certainement s'extraire des considérations liées aux attraits féminins.

Quelle que soit sa maladresse, l'affection qui lie Sophie et Albert-Louis von Effinger et l'équivalence de leurs points de vue sur l'ancien conjoint présupposent qu'il n'a pas été tenté d'en modifier le contenu relatif au divorce. Sa déclaration de probité vaut-elle pour se préserver de tout soupçon ou pour dissimuler la faute ? Difficile de trancher, sans oublier qu'il a très bien pu influencer sa sœur lors de la rédaction des mémoires, ou n'en conserver qu'une version conforme à ses souhaits. Tout au plus peut-on supposer, à la lecture de son avant-propos, qu'il a fait recopier ces mémoires pour les faire connaître, ouvrant la voie aux copies futures. Peut-être retrouvera-t-on mention, dans les correspondances des années 1840-1860, de ces souvenirs dont on ne sait pas grand-chose avant leur réapparition au début du XX<sup>e</sup> siècle.

*Copie et projet d'édition : William Charrière de Sévery*

Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les mémoires de Sophie von Effinger échouent entre les mains de William Charrière de Sévery (1846-1938), descendant par alliance de la mémorialiste. Cet homme politique et philanthrope se distingue par son goût pour l'histoire, nourri de la richesse des archives familiales dont il tire divers articles pour la *Revue historique vaudoise* et les deux volumes de *La vie de société dans le pays de Vaud vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis* (1911-1912)<sup>18</sup>. Ces recherches l'ont probablement amené à consulter la version 1 conservée au château de Wildegg où il avait ses entrées. Il en réalise une copie, ce qui ne fait aucun doute, car cette version 2 mentionne parfois des numéros de pages qui, vérification faite, correspondent à

---

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>18</sup> SEVERY, William et Clara de, *La vie de société dans le pays de Vaud vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne/Paris, Fischbacher/ Bridel, 1911-1912, 2 vol.

la pagination de la version 1<sup>19</sup>. Ce document est aujourd'hui conservé aux Archives cantonales vaudoises, à Lausanne, dans le fonds de la famille Charrière. Sur des feuilles volantes ou sur des cahiers, manuscrite ou dactylographiée, cette nouvelle version n'a rien d'uniforme et porte l'empreinte d'un travail collectif de William et de son épouse Clara, qui partage sa passion pour l'histoire, et peut-être d'un secrétaire. En dépit de ces incertitudes, la copie est très proche de la version 1, à quelques détails près, telle l'impasse sur les poèmes du fils de la mémorialiste<sup>20</sup>.

Une main, toutefois, s'est immiscée dans ces pages et a griffonné des indications en vue d'une publication. Les Charrière de Sévery seraient idéalement placés pour avoir nourri ce projet. Au lisse de la version 1, bien ordonnée, s'opposent ces feuillets premièrement recopiés avec précision, puis bardés de notes et de ratures, de signes indiquant les passages à modifier ou supprimer. Ce n'est pas tant l'orthographe et le style qui sont à revoir que certains contenus. L'essentiel du texte échappe néanmoins à la censure, car celle-ci se borne à adoucir les propos parfois cinglants sur les membres de la noblesse bernoise ou vaudoise. Il s'agit surtout de préserver Angletine Charrière de Sévery, belle-sœur de la mémorialiste et grand-tante de William, décrite comme manipulatrice et hautaine. Voici deux projets de censure, le premier indiqué par des ratures, le second par un « à supprimer » :

Au 1<sup>er</sup> juillet 1806, ma belle-sœur de Lausanne fut ~~déjà~~ délivrée (accoucha) d'un enfant mort et faillit en perdre la vie. Mon frère Sigismond se trouva en même temps gravement malade et me fit appeler auprès de lui ; je partis aussitôt et le soignai jour et nuit. ~~Ses souffrances n'étaient pas toutes physiques. Il ne tarda pas à m'ouvrir son cœur et me dit que n'ayant pas su gagner l'affection de sa femme, elle n'avait pour lui ni amour ni amitié, qu'il se reprochait d'avoir exposé sa vie par des couches aussi dangereuses, qu'il avait fait le malheur de sa femme et le sien, qu'il voulait rompre cette union~~<sup>21</sup>.

Mon frère sur qui les talents et l'adresse de sa femme exerçaient un si grand prestige, la regardait une crainte respectueuse plutôt qu'avec un tendre attachement ; on prétendait même que par moments, il trouvait avoir payé bien cher l'honneur de l'avoir épousée au prix de son esclavage domestique<sup>22</sup>.

Dans la marge apparaissent des formules d'apaisement comme « on pourra passer sous silence<sup>23</sup> ». Un « faudra atténuer » se réfère à un passage souligné concernant un proche : « Il laissa sa fortune à sa femme, qu'il avait rudoyé toute sa vie<sup>24</sup>. » Les modifications prévues sont donc motivées par la volonté de sauvegarder la réputation familiale et celle de la noblesse locale, tout en prévoyant l'édition d'un récit jugé important. Ceci n'aboutit pas, sans que l'on sache pourquoi. Il faudra encore plusieurs décennies pour que les mémoires sortent du cadre familial, et qu'une femme, cette fois-ci, entre en jeu.

*L'éditrice : Laure de Mandach*

---

<sup>19</sup> Par exemple, p. 323 de la version 2 (Archives cantonales vaudoises (ACV), P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 323) figure dans la marge la mention « page 226 », le texte recopié correspond effectivement à celui qui se trouve à la page indiquée dans la version 1 (AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 226).

<sup>20</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, second volume, p. 9-15.

<sup>21</sup> ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 333

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 338.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 288.

Une publication des mémoires de Sophie von Effinger a été réalisée par Laure von Wattenwyl (1884-1964), épouse Mandach-Wildegg, en 1955<sup>25</sup>. Descendante par alliance de la mémorialiste, cette écrivaine alors âgée de 71 ans, veuve désolée depuis quelques années, s'est déjà passionnée pour des destins féminins. Elle est l'auteure d'un livre sur Louise de Coligny (1950) et de *Portraits de femmes, Renaissance et Réforme* (1952), deux ouvrages publiés par Labor et Fides, une maison d'édition protestante<sup>26</sup>. Quelques années plus tard, elle se lance donc dans un projet éditorial plus intime, ses liens avec la mémorialiste la « destinant » à exhumer les vieux papiers familiaux. Et on l'imagine volontiers consulter la version 1 conservée au château de Wildegg<sup>27</sup>. Laure de Mandach évoque cependant un manuscrit qu'une « amie » lui a confié : « Grâce à une réplique des précieux Mémoires parvenue dans une autre branche de la famille, nous sommes en mesure de faire imprimer aujourd'hui cette relation<sup>28</sup>... » Est-ce par la branche lausannoise des Charrière de Sévery (version 2) que l'histoire de Sophie von Effinger reparait à Berne ? Cette séduisante hypothèse ne résiste pas à l'épreuve des faits, car Laure de Mandach édite des passages qui ne figurent pas dans la version 2, mais sont bien présents dans la version 1<sup>29</sup>. Or l'écrivaine ne mentionne aucunement les archives du château, mais la transmission privée d'une « réplique ». Tout porte à penser qu'elle a eu en main une autre version, une de ces copies probablement réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle à la demande du demi-frère, et conservée dans une « autre branche de la famille », à Berne ou ailleurs. Revenons sur les motivations de ce projet éditorial, ou version 3.

L'écrivaine semble à mi-chemin entre l'empathie adelphique d'Albert-Louis von Effinger-Wildegg et le souci historique de William Charrière de Sévery. Elle vit une véritable fascination pour son « héroïne<sup>30</sup> », privée du « droit au bonheur<sup>31</sup> », qui l'empêche de réaliser une édition critique. Une forme d'identification est même lisible lorsque la Bernoise dédie l'ouvrage à la mémoire de son époux, le professeur d'histoire de l'art Conrad de Mandach, dans une mise en abyme d'une histoire conjugale à l'autre. La préface, réalisée par le conseiller fédéral Philippe Etter<sup>32</sup>, confirme cette interprétation. Cet ami de la famille utilise le ton des préfaciers du XVIII<sup>e</sup> siècle, adressant une lettre à l'auteure : « Seule une femme animée des mêmes sentiments et d'une égale noblesse d'âme pouvait découvrir et commenter les mémoires de Sophie d'Effinger<sup>33</sup>. » Comme le frère de la mémorialiste, il légitime le propos de Laure de Mandach en reconnaissant sa vertu et ses talents : « Votre mérite, Madame, est d'avoir retrouvé et mis au jour ce joyau de la littérature féminine en y joignant des remarques bellement ciselées et riches de science historique<sup>34</sup>. » L'identification se matérialise, dès les premières lignes de l'éditrice, par l'instauration d'un dialogue avec Sophie von Effinger : elle apporte des précisions et jugements par l'insertion

<sup>25</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*

<sup>26</sup> *Ibidem*, *Louise de Coligny*, Genève, Labor et Fides, 1950 ; *Ibid.*, *Portraits de femmes, Renaissance et Réforme*, Genève, Labor et Fides, 1952.

<sup>27</sup> Les mémoires, comme la plupart des papiers familiaux, ont été légués à la Confédération en 1912 et certainement conservés au château, sous la surveillance du Landesmuseum de Zurich. En 2011, une fondation a été constituée pour gérer le legs, puis en 2014 les archives de la famille von Effinger ont été déposées aux archives d'Aarau.

<sup>28</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 23.

<sup>29</sup> Par exemple, pour l'année 1819, Laure de Mandach publie des poésies qui figurent dans la version 1 et non dans la version 2, voir *Ibidem*, p. 245-247 ; ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, mémoires de Sophie d'Erlach, p. 440 ; AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, vol. 1, p. 46-47.

<sup>30</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 292.

<sup>31</sup> *Ibidem*.

<sup>32</sup> Chef du Département de l'Intérieur et donc responsable du château de Wildegg.

<sup>33</sup> « Chère Madame, Vous m'avez invité à préfacier ce livre. Je me suis longuement demandé à quoi je devais cette démarche amicale que je tiens pour un honneur... », DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, pp. 7-8

<sup>34</sup> *Ibidem*.

de notes, cite des courriers de contemporains éclairant son expérience. Elle continue son œuvre, l'améliore aussi, par ses ajouts.

Laure de Mandach a effectivement réalisé un travail de documentation archivistique pour faire connaître le rôle des femmes helvétiques, mais aussi souligner leur position secondaire et les comportements « souvent autoritaires<sup>35</sup> » de leurs époux. Une introduction sur ce thème, allant du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, décevante car trop anecdotique, est l'occasion de livrer les raisons de sa fascination et de son entreprise éditoriale. À l'identification individuelle s'ajoute la nostalgie du temps révolu de ses ancêtres et de leurs valeurs, célébrées dans d'innombrables envolées patriotiques<sup>36</sup>. La distance temporelle ne se double pas d'une distance critique et elle livre un portrait élogieux des Effinger qui n'eurent « pas d'autre ambition que de servir leur patrie avec désintéressement et modestie<sup>37</sup> ». Le projet éditorial de Laure de Mandach trouve donc son origine dans une résonance : les mémoires font écho à des valeurs toujours présentes dans les années 1950 chez les héritiers de l'ancienne noblesse bernoise dont elle fait partie.

Pour défendre ses opinions politiques, l'éditrice promet un récit qu'elle inscrit dans le registre de la confiance, sans souligner la nécessité, pour les femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de partir de l'intime – l'écrit du for privé – pour dire des réalités sociales plus larges. L'une condamne les jougs du mariage, l'autre valorise une vie féminine exemplaire en l'enfermant dans un espace secret : « C'est pour nous un privilège de recevoir ses confidences dans un siècle pauvre en révélations de ce genre<sup>38</sup>. » L'éditrice joue, plus ou moins consciemment, de la porosité entre privé et public. Aussi faudrait-il se garder d'inscrire la démarche de ces femmes, peu légitimes dans une prise de parole politique en dépit du siècle qui les sépare<sup>39</sup>, dans un cadre strictement intime ou domestique. Le projet de la mémorialiste est indubitablement plus ambitieux, et celui de Laure de Mandach ne se résume pas à l'édition surannée de vieux papiers nobiliaires.

Ainsi Sophie von Effinger incarne-t-elle à ses yeux les « qualités primordiales » du beau sexe – « amour, abnégation, vertus domestiques » – en s'adonnant au rôle « de maîtresse de maison, tâche essentielle pour le grand bonheur du mari et des enfants<sup>40</sup> ». Le préfacier valorise également un modèle féminin traditionnel, en vantant « l'âme d'une femme et d'une mère à l'esprit noble » et les « merveilles de sagesse féminine et maternelle » qu'elle propose à la lecture<sup>41</sup>. La mémorialiste est, aux yeux de ces lecteurs du XX<sup>e</sup> siècle, l'incarnation d'idéaux conservateurs faisant de la famille et du mariage des piliers, mais pouvait-elle procéder autrement ? Pour que sa dénonciation des « abus » du mariage soit entendue, ne devait-elle pas faire preuve de moralité en célébrant les délices de liens maternels et conjugaux idéalisés ? Il n'est pas certain que Laure de Mandach ait conscience de cette difficulté, lorsqu'elle fait de Sophie von Effinger une icône vertueuse.

Sous le charme de son récit, l'éditrice s'est-elle autorisée diverses modifications ? Il faudrait pouvoir consulter la version sur laquelle l'écrivaine a travaillé : était-ce une reproduction fidèle de la version 1 ou une copie censurée et amendée ? Je pense que Laure de Mandach a eu entre les mains un texte assez proche de la version 1, augmenté de l'avant-propos et de la conclusion d'Albert-Louis von Effinger, à partir duquel elle a pris nombre de libertés pour répondre aux normes éditoriales de son temps et adapter le récit à son lectorat, comme à ses volontés. Tandis que les versions 1 et 2 présentent un texte fleuve

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>36</sup> Voir par exemple, *Ibid.*, p. 292.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>39</sup> Rappelons que le suffrage féminin en Suisse est introduit au niveau fédéral après la votation du 7 février 1971.

<sup>40</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 13.

<sup>41</sup> *Ibidem*, p. 7-8.



scandé par l'annonce des années dans la marge, l'écrivaine sépare les mémoires en chapitres et en redéfinit les respirations. Le texte, lui-même, est modifié et censuré ; en remodelant souvent les phrases, elle ne résiste pas toujours à ajouter du sens. En témoigne cet extrait concernant la grand-mère de Sophie von Effinger :

Version 1 :

On n'appréciait pas assez sa charité, sa générosité et le dévouement avec lequel elle élevait l'enfant que sa fille lui avait laissée. Trop jeune pour la récompenser de ses soins, j'appréciais du moins ses bontés et je l'aimais comme elle méritait de l'être. Malheur à ceux qui interprètent injustement les larmes de l'enfance et ne les attribuent qu'à une sévérité exagérée des parents. Que de fois dans le cours de ma vie orageuse n'ai-je pas béni les contrariétés et les punitions que ma grand-mère m'avait infligées<sup>42</sup>.

Version 3 :

Sa charité, sa générosité, le pénible devoir d'élever avec la plus grande sollicitude l'enfant de la douleur, ne lui avaient valu que le blâme. J'étais trop jeune pour la récompenser de ses soins, mais du moins j'appréciais ses bontés, je l'aimais comme elle méritait de l'être. Malheur à l'être dépravé qui compte les larmes de son enfance et croit qu'elles ont coulé injustement, en accusant ses parents de trop de sévérité ; combien de fois dans le cours d'une vie orageuse, n'ai-je pas béni les contraintes et les punitions qu'elle m'avait infligées<sup>43</sup>.

L'édition de Laure de Mandach est ainsi caractérisée par des ajouts qui renforcent généralement la dimension tragique du propos : « Irritée de ce que je m'étais séparée de son fils, objet de son idolâtrie, [cette femme] n'a pas manqué de me calomnier et de me susciter des tracasseries<sup>44</sup> » de la version 1 devient : « En haine de ce que je m'étais séparée de son fils, l'objet de son idolâtrie, cette femme n'a pas manqué de me susciter des tracasseries et de me calomnier, car dans les petites villes, les caquets malins soulèvent toujours des haines acharnées envenimées en sous-main par de bonnes âmes que tourmente le repos d'autrui ; la langue n'est qu'une petite partie de notre corps mais elle cause de grands maux<sup>45</sup>. »

Chacun tire le texte vers soi. L'un prévoit de censurer les passages inconvenants pour la noblesse helvétique, l'autre prend des libertés littéraires, tout en insistant sur des aspects moraux qui lui tiennent à cœur. Pour William Charrière de Sévery, il ne serait pas de bon ton de médire sur les Cérenville :

~~Le fils de la maison, Henry de Cérenville, adolescent plein de talent, mais un peu gâté, me fut gré de mes conseils et de mes réprimandes ; il me disait souvent : « Madame, vous avez raison, mais personne jusqu'ici n'a pris la peine de me dire la vérité ». Après notre départ, cette famille qui nous resta toujours attachée, se rendit à Paris où Monsieur de Cérenville cajolé par les femmes et emporté par la fougue de ses passions se ruina de corps et d'âme. Sa mère mourut bientôt après<sup>46</sup>.~~

Pour Laure de Mandach, c'est au contraire l'occasion de revenir pudiquement sur le rôle d'éducation dévolu aux mères :

---

<sup>42</sup> Version 1 et 2 concordent, si ce n'est ce projet de censure de la version 2 : « Malheur à ceux qui interprètent injustement les larmes de l'enfance et ne les attribuent qu'à une sévérité exagérée des parents. »

<sup>43</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 32.

<sup>44</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 229-230.

<sup>45</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 207.

<sup>46</sup> ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, p. 281, ce passage est identique à la version 1 (p. 200).

Le fils de la maison, Henry de Cérenville, un adolescent plein de talent, mais enfant gâté, me sut souvent gré de mes conseils et de mes réprimandes. Sa mère ne lui disait jamais rien et je pris sur moi de lui donner des avis, car je trouvais dommage qu'un homme qui avait tant de moyens fût si insupportable dans la société. Il les reçut avec support parce qu'il avait le sentiment que je disais vrai, et me répondit souvent : "Vous avez raison, mais personne ne m'a dit la vérité et ne m'a fait connaître mes défauts, vous seule en avez eu le courage". Après notre départ, cette famille se transporta à Paris où M. de Cérenville, cajolé par les femmes, oublia bientôt mes conseils<sup>47</sup>.

L'éditrice, résolument attachée à la valorisation d'une figure maternelle idéale, fait disparaître des passages cinglants sur l'ingratitude de la fille de Sophie von Effinger. Ils rompent avec l'image de mère aimante et indulgente évoquant ses réussites éducatives :

J'atteignis imparfaitement mon but ayant rencontré chez ma fille un cœur froid, indifférent et une de ces pâtes molles sans énergie et sans courage qui n'offrent que des qualités négatives. Elle n'avait aucune gaieté, c'était un de ces caractères qui cheminent péniblement à travers la vie, se plaignant sans cesse. Si elle avait été en nourrice, j'aurais supposé qu'on me l'avait changée<sup>48</sup>.

Encore audible au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette remarque devient dérangeante dans les années 1950.

Le mariage et le divorce sont aussi des thèmes cruciaux pour l'éditrice qui n'hésite pas à ajouter, sans le préciser, des passages entiers. Laure de Mandach s'immisce effectivement dans le récit du mariage de la fille de Sophie von Effinger : « Le mariage chrétien est une action grave et solennelle ; on commence une carrière nouvelle, l'homme va devenir le chef d'une famille à laquelle il doit protection et bon exemple, et la femme ne doit plus connaître de plaisirs que dans ses devoirs, les époux se promettent amour et assistance au pied des autels, c'est une âme dans deux corps, enfin les époux chrétiens vivent, meurent ensemble, ils élèvent les fruits de leur union, retournent en poussière et doivent se retrouver par leurs vertus au-delà des limites du tombeau<sup>49</sup>. » Cette intrusion, digne d'un prêche, est masquée par l'éditrice qui ne se contente pas d'insérer des notes, mais se substitue ici à la mémorialiste, exerçant à son tour une violence symbolique, une prise de pouvoir sur sa parole<sup>50</sup>. Ces ajouts ne s'opposent pas fondamentalement à la pensée de Sophie von Effinger, mais lui donnent une coloration nouvelle. Ses considérations sur l'éducation féminine, jugée indispensable<sup>51</sup>, se teintent d'une pique politique par l'intervention de l'éditrice : « Les hommes, surtout les républicains, limitent la vie d'une femme à une servitude réelle, la traitent en mineure pour ses biens, la punissent en majeure pour ses fautes, ils nous prouvent bien qu'elles sont une moitié du genre humain déshéritée par l'autre<sup>52</sup>. » Si la mémorialiste se désole, au début de son récit, que son époux soit « fort capot de la naissance d'une fille, qui ne comptait pour rien dans une république<sup>53</sup> », elle ne formule pas ainsi son souhait de voir l'instruction féminine prise au

---

<sup>47</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger*, op. cit., p. 190. Une note « *Mme d'Effinger et l'éducation* » témoigne de son intérêt pour le sujet, p. 262.

<sup>48</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, pp. 223-224 ; ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, pp. 319-320.

<sup>49</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger*, op. cit., p. 200, passage absent des versions 1 (p. 223) et 2 (p. 319).

<sup>50</sup> Pour d'autres exemples, voir un passage sur le divorce, *ibidem*, p. 190.

<sup>51</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, 2<sup>e</sup> vol. pp. 48-49.

<sup>52</sup> DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger*, op. cit., p. 249.

<sup>53</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 119.

sérieux. Tout en permettant à son récit d'être conservé, les copistes de Sophie von Effinger ne cessent d'imprimer leur marque, au risque d'en modifier le sens et la portée.

Parfois la sensibilité des censeurs se rejoint, autour de la figure de l'époux notamment. Le divorce et la plupart des récriminations de la mémorialiste sont jugés légitimes, mais ses procédés dérangent. Le long récit de l'agonie du fils est censuré lorsqu'elle place dans sa bouche de graves accusations au sujet de son père : « Mes parents ne voyaient en moi que le triste souvenir des fautes de mon père que l'on semblait soupçonner en moi, cela m'épouvantait. Dès le berceau, la naissance semblait m'avoir appelé au bonheur, mais tant d'avantages ont été perdus pour moi et si au lieu d'un père coupable et corrupteur, j'avais eu le bonheur de naître d'un père estimable, mes défauts ne vous auraient pas causé tant de larmes et à moi tant de remords. Ce qu'il y avait de meilleur en moi venait de vous<sup>54</sup>. » Le malaise est réel, tant la mort et la révélation des souffrances intimes du jeune homme sont l'occasion d'entacher un peu plus la mémoire de cet époux volage et dilapidateur. Aux erreurs du père s'opposent les qualités maternelles<sup>55</sup>, et l'espace de quelques pages, le charme est comme rompu, l'adhésion vacille : on doute de la sincérité de Sophie von Effinger. Cette faille dans la maîtrise parfaite de la narration d'une vie gâchée laisse entrevoir un fiel inapaisé, une haine tenace encore. Elle ébranle le contrôle des effets du récit sur son lectorat et m'a menée, à mon tour, à m'en saisir, avec une question lancinante : pourquoi écrire, pour donner quelle image de soi ?

### *L'historienne : pourquoi écrire ?*

Différents historiens, ou amateurs d'histoire, se sont penchés sur les mémoires de Sophie von Effinger ; chacun y a trouvé matière à méditer, un article à publier, une piste à suivre ou écarter. Je les ai approchés avec l'intention – biais à venir – d'étudier la mobilisation de l'écrit comme support de représentation et réinvention de soi. Correspondances épistolaires et journaux intimes, mémoires et livres de raison des femmes des Lumières sont lus pour comprendre ce qu'elles ont voulu laisser (transparaître) d'elles en postulant que, souvent, ces scriptrices s'emparent de l'écrit pour remodeler une destinée qui leur a échappée. Ce retour sur soi, agrémenté d'une recomposition subtile de leurs émotions et vécus, d'un réagencement de leur existence, est susceptible de contrebalancer, ne serait-ce que dans l'espace clos de l'écrit ou dans le souvenir attendri des descendants, une vie sur laquelle elles ont eu peu de prises. Cette démarche présuppose une capacité de l'écriture à transcender une expérience, postule sa valeur performative et son pouvoir de réinterprétation qui donne sens, forme, vérité et réalité<sup>56</sup>.

Ces questions sont d'autant plus vives lorsqu'on étudie des catégories sociales infériorisées et dominées. Les paroles féminines, souvent confinées à l'espace domestique, sont privées de toute envergure politique, or il y a bien dans l'exercice d'écriture une capacité d'action, un pouvoir à questionner. Les écrits du for privé, espaces autorisant une prise de parole féminine, ont-ils aussi été des lieux d'affirmation d'une réflexion plus collective, pouvant prendre des allures de manifeste ? À lire Sophie von Effinger, ces enjeux sont connus. La mémorialiste est elle-même une grande lectrice d'ouvrages composés par des femmes – les mémoires d'Élisabeth Vigée-Lebrun notamment – et évoque la notoriété d'une de ses connaissances après la publication de son voyage en Écosse. Elle connaît, en quelque sorte, le pouvoir de l'écrit, et les registres littéraires ouverts

---

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 276. Absent de la version 3 et censuré dans la version 2, pp. 407-408.

<sup>55</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 279 ; version 2, p. 412.

<sup>56</sup> LUCIANI, Isabelle, « Se dire en disant le monde. Le récit de soi saisi par la performativité ? », in LUCIANI, Isabelle (dir.), *Récit de soi, présence au monde. Jugements et engagements. Europe, Afrique, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2014, pp. 17-37.

aux femmes. Si ses pages sont ancrées dans la domesticité de ses tourments personnels, la « confidence » n'est qu'un leurre : ses mémoires semblent bien destinés à une diffusion élargie, bien au-delà de la sphère familiale. À mon tour, je valoriserai certains aspects de son récit, sans autres censures, en soulignant ce qui me paraît être ses motivations : redorer l'image de sa lignée ternie par la conduite de son époux et son divorce, critiquer l'institution du mariage tel qu'il est pratiqué dans la bonne société helvétique.

La première démarche de Sophie von Effinger équivaut à une réécriture de la mémoire familiale, soucieuse de gommer le stigmate, de laisser autre chose que les comptes de l'époux qui diront sa ruine et son immoralité. Elle n'en est pas à sa première tentative, étant l'auteure d'une chronique du château de Wildegg, un récit voyageant de pièce en pièce au rythme d'anecdotes et faits marquants pour la famille<sup>57</sup>. Ses mémoires sont l'occasion de s'inscrire dans une glorieuse généalogie en rappelant le rôle majeur des Effinger et des Erlach dans l'histoire de la Suisse, et même dans l'histoire européenne par le dévoilement des liens d'amitié entretenus avec Bonaparte et Hortense de Beauharnais notamment. Le zèle de la mémorialiste la conduit à recopier un long passage de l'*Histoire de la révolution helvétique de 1797 à 1803* (1823) de Raoul Rochette, vantant la remarquable implication d'un Erlach<sup>58</sup>. Ces revalorisations familiales la font s'inscrire dans l'histoire par le récit de ses illustres rencontres ou celles de ses proches, des hauts faits de sa lignée. Tout se mêle harmonieusement, « petite » et « grande » histoire ne font qu'une dans nombre de pages<sup>59</sup>. Privé et public se superposent, comme lors de son divorce, car il est bien présenté par elle comme une manière de rendre leur honneur aux deux prestigieuses familles, la séparation conjugale étant un acte de repositionnement social.

À ces enjeux familiaux qui impliquent un pouvoir particulier donné à l'écrit et à sa circulation, s'ajoute une démarche plus collective, une forme de dépassement de soi. En effet, Sophie von Effinger, toute au récit de sa trajectoire personnelle, ne s'interdit pas des réflexions sur le mariage à portée générale. Narrer une désillusion intime, singulière, ne l'empêche pas d'interroger la situation des femmes de son milieu, de ces jeunes rousseauistes bercées par l'idéal du bonheur conjugal et de la maternité épanouie<sup>60</sup>. La mémorialiste souhaite témoigner des souffrances et de la honte du divorce en donnant d'elle l'image d'une épouse brisée, conduite par les devoirs maternels à se séparer d'un homme qui dilapide l'héritage de ses enfants et salit leur nom<sup>61</sup>. Au-delà des désillusions affectives, elle ne cache pas les difficultés matérielles auxquelles les rares femmes divorcées peuvent être confrontées. Sophie von Effinger fait le récit d'un déclassement socio-économique en détaillant les dispositions de son divorce. Elle seule pourvoit à l'éducation des enfants et à leur établissement, elle paie les dettes de son époux et lui doit une rente viagère : « Ces conditions étaient si onéreuses qu'il ne me restait pas une obole pour mon entretien, mais j'y consentis pour sauver à mes enfants tout ce qu'il était possible de leur sauver, et afin que la fortune qui devait me revenir plus tard ne tombât pas entre ses mains. Ces arrangements terminés, je m'établis le plus économiquement possible et fus quelques années sans avoir personne à mon service. Je me vis contrainte de vendre successivement des effets mobiliers que j'affectionnais mais cette ressource ne suffisant pas, mon frère Albert m'avança sur sa petite fortune l'argent nécessaire pour mon maigre entretien ; au reste je ne parlai à personne de ma pénurie<sup>62</sup>. » Bien sûr, Sophie von Effinger habite ici la

---

<sup>57</sup> Le but avoué est d'inviter ses descendants à imiter leurs vertueux ancêtres. Voir MULLER, Félix, *Kleine Burgchronik des Schlosses Wildegg der Sophie von Erlach-Effinger, in der Abschrift ihres Bruders Ludwig Albrecht*, Museum Aarau, 2012.

<sup>58</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 193 et sv.

<sup>59</sup> Voir par exemple, *ibidem*, p. 197-198.

<sup>60</sup> Voir sur le mariage, dans ce même volume, la contribution de Sylvie Moret-Petrini « La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785) », pp.

<sup>61</sup> Voir notamment, DE MANDACH, Laure, *Sophie d'Effinger, op. cit.*, p. 283.

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 189.

posture d'une femme dévouée, économe et vertueuse, centrée sur les valeurs familiales, mais elle fait aussi le récit d'une injustice sociale.

Son histoire, bien loin d'être laissée à l'entre soi d'une confidence, mesure le poids d'un sacrifice qu'elle souhaite évoquer plus particulièrement avec les femmes, avec qui elle fait corps dans un « nous » éloquent :

Avant de continuer l'histoire de ma vie, je me demande qu'elle est la jeune fille qui n'a pas rêvé un heureux avenir et qui n'a pas soupiré en voyant se faner les fleurs de son printemps, quelle est celle dont les joies, les espérances et les succès n'ont pas rempli le cœur d'une douce illusion ; c'est un météore qui brille un instant pour aller s'abîmer dans les profondeurs de la nuit. Si la mémoire, au lieu d'adoucir les traces du passé, nous présentait les événements de la vie avec toute l'amertume de la réalité, qui aurait le courage d'arriver à la vieillesse ? Nos désirs, nos espérances, nos plaisirs s'en vont comme un songe, tandis que la coupe de nos chagrins nous attend et dure jusqu'à la fin de la vie. Si l'avenir nous était révélé, on en frémirait. Dans la première partie de mes mémoires, j'ai pris plaisir à retracer les premiers événements de la vie ; il y a du charme à se reporter à une époque où tout vous sourit, où un rien vous amuse et vous rend heureuse et ce temps, hélas !, n'est que trop fugitif<sup>63</sup>.

Ensuite viendra le récit de ses fiançailles avec Abraham Friedrich von Erlach. La question du mariage et du consentement, au cœur de sa propre expérience, est cruciale et elle s'attache à en comprendre les dynamiques en considérant les regrets de son père, sa propre position face au destin de sa fille, et la conjugalité des autres. À diverses reprises, elle parle de l'« institution du mariage selon les habitudes sociales des classes élevées » comme d'une « étrange chose<sup>64</sup> », à laquelle elle s'oppose pleinement : mieux vaut une concordance de caractère qu'un mariage brillant. L'union conjugale ne saurait pour autant être laissée à l'appréciation seule des futurs conjoints ; Sophie von Effinger se montre très active dans le choix de son gendre : « Ce ne furent ni l'ambition, ni la richesse, ni les convenances de famille qui me décidèrent à ce mariage. Mon seul but était le bonheur de ma fille et je crus l'avoir assuré en la mettant dans les bras d'un homme de bien<sup>65</sup>. » Ces critères sont bien ceux d'une nouvelle conjugalité, qui dénonce les anciens usages et leurs conséquences depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Peu à peu, le récit de son expérience individuelle se transforme, timidement, en une réflexion plus collective, qu'on pourrait qualifier de protoféministe, et que Laure de Mandach a voulu accentuer. Sophie von Effinger se montre effectivement très sensible aux conditions de vie des femmes même si, pour ne pas paraître trop revendicatrice, elle dresse un tableau très austère et classique de leurs devoirs. Travaux domestiques et éducation des enfants les préservent de l'ennui et de la perte, « car une femme oisive pense trop<sup>67</sup> ». Pour soutenir que « les filles ne comptent pour rien dans une république<sup>68</sup> », ne faut-il pas en passer par là ?

Nombre de femmes des Lumières ont vécu des unions malheureuses et laissé une trace, plus ou moins élaborée, de leurs expériences, et leurs récits, comme celui de Sophie von Effinger, mènent à penser que les écrits personnels, sous couvert d'une individualisation et d'une privatisation de leur contenu, portent aussi une parole collective. La narration d'expériences sensibles et à première vue individuelles peut être une stratégie pour s'exprimer et revendiquer, selon des modalités qui semblent légitimes, sans pénétrer

---

<sup>63</sup> AEA, 1 AG 32, mémoires de Sophie von Effinger, p. 99-100.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 105.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>66</sup> Sur ces évolutions du mariage, voir notamment DAUMAS, Maurice, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 119.

des espaces où elles seraient moquées et disqualifiées. Si les journaux intimes mis entre les mains des petites filles au siècle suivant semblent bien être l'outil d'une socialisation enfermant la parole féminine dans le registre étriqué de la confidence, empêchant son énonciation collective et politique, les mémoires féminins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ne sont-ils pas au contraire un investissement de l'espace public ? Cette hypothèse invite à ne pas cloisonner d'emblée dans le « privé » (parce que sans fortune éditoriale) des écrits possédant une portée plus générale, et un pouvoir latent de contestation. Ne saisir ces récits que par l'intime reviendrait à minimiser leurs ambitions, en n'attribuant une dimension politique qu'à des textes qui répondent à d'autres critères littéraires, investissent des espaces différents, et renvoient en définitive à des pratiques masculines. Délicat est l'équilibre entre la mise en valeur d'expressions et revendications féminines en gestation et le risque d'une surinterprétation, nouvelle violence symbolique à l'égard des scriptrices. Les historiens, prémunis des mutilations grossières par leurs méthodologies, ne doivent pas pour autant se considérer en dehors de ces processus de valorisation ou d'occultation qui invitent, sans cesse, à repenser nos catégories d'analyse pour faire saillir nos propres biais.